



Communiqué de presse, 24 septembre 2014

Signature de la convention d'expérimentation entre le Rectorat de Nantes et Apprentis d'Auteuil pour l'ouverture du collège Nouvelle Chance Saint-Martin

Le collège Nouvelle Chance Saint-Martin, établissement de remédiation pour des jeunes collégiens déscolarisés ou en cours de déscolarisation, relève d'un partenariat expérimental entre le Rectorat de Nantes et Apprentis d'Auteuil, en lien avec la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique de la Sarthe (DDEC). Ce collège dit de « la deuxième chance » ou de « la nouvelle chance » s'organise à partir d'un programme d'accueil personnalisé du jeune et de sa famille sur une année scolaire, un partenariat innovant.

Le collège Nouvelle Chance Saint-Martin (72) est un établissement scolaire privé sous contrat qui accueille et scolarise 30 jeunes du second degré, âgés de 13 à 16 ans, déscolarisés ou en cours de déscolarisation. Issus de collèges publics ou privés du département, ils viennent principalement des classes de 5^{ème} et 4^{ème}. Situé au Mans, il relève administrativement de la catégorie des collèges mais présente des spécificités qui le rattachent à un établissement dit de « la nouvelle chance ». Il offre un cadre et des conditions de vie permettant l'écoute du jeune, une réponse à ses besoins, tout en s'inscrivant dans un cadre de coéducation avec sa famille.

Le projet pédagogique du collège expérimental

Des rencontres entre la direction des services départementaux de l'Education Nationale, Apprentis d'Auteuil, la DDEC et le Conseil Général ont fait émerger un projet de collège expérimental autour de la Prévention et du traitement du Décrochage Scolaire. Suite à cette décision, une convention entre le Rectorat de Nantes et Apprentis d'Auteuil a pu être établie afin de clarifier la qualification du dispositif, en prévoyant des moyens d'assistance éducative en lien avec la DDEC.

Le projet du collège Saint-Martin est fondé principalement sur un objectif de ré-inclusion sociale et scolaire du jeune en difficulté visant à lui offrir une nouvelle chance. Conçu pour un accueil temporaire adapté (une année scolaire voir exceptionnellement pour deux ans), il propose un parcours personnalisé suivi par une équipe éducative (enseignants pluridisciplinaires, assistantes éducatives...), tout en gardant un lien étroit avec la famille. Il s'appuie également sur un projet de retour en scolarité ordinaire en collaboration avec le collège d'origine ou le lieu d'accueil à la sortie du collège de la nouvelle chance.

Afin d'aider ces jeunes à construire un projet de vie, le collège s'appuie sur un contrat dit « de réinsertion », composé d'un diagnostic scolaire et comportemental de l'élève fait en amont, qui détermine les priorités et objectifs de suivi. Chaque jeune est pris en charge par un tuteur.

Par ailleurs, un apprentissage de la vie en société et de la citoyenneté, par des projets éducatifs « citoyens » ou « humanitaires », leurs permettent de s'approprier les règles de la vie sociale et scolaire. Fondé sur le principe de l'alternance d'activités de natures diverses, il s'inscrit fortement dans une dynamique d'ouverture d'esprit vers différents secteurs (activités sportives, artistiques...).

Une journée type

- 8h45 – 9h00 Ouverture du collège,
Temps d'accueil convivial
- 9h00 – 10h30 Entrée progressive dans les apprentissages.
Temps d'apprentissage collectif (disciplinaire ou inter disciplinaire)
- 10h30 – 10h50 Récréation
- 10h50 – 12h00 Temps de travail personnalisé
- 12h00 – 13h30 Repas au Collège, temps d'activité co-construit, temps de tutorat
- 13h30 – 14h15 Travail personnalisé ou sport
- 14h15 – 14h25 Inter classe
- 14h25 – 15h30 Débat philo ou inclusion ou EPS ou conseil de coopération selon les jours
- 15h30 – 15h45 Récréation ou inclusion ou EPS selon les jours
- 15h45 – 16h30 Aide aux devoirs et de soutien ou inclusion ou EPS selon les jours

Identification et inscription des élèves

L'admission au Collège Nouvelle Chance se fait au terme d'un processus d'identification et d'inscription de l'élève sous 3 étapes :

Identification des élèves : Les élèves sont « identifiés » par les chefs d'établissement des collèges publics et privées de la Sarthe dans lesquels ils sont scolarisés.

Décision d'admission : La commission départementale examine les dossiers transmis par les établissements et établit la liste des élèves à inscrire au Collège Nouvelle Chance. L'admission peut être prononcée jusqu'aux vacances de Toussaint, exceptionnellement jusqu'aux vacances de Noël, afin de conserver un équilibre pédagogique et permettre de construire une progression.

Inscription au collège Nouvelle Chance : Après la validation des dossiers par la commission d'admission, ils sont directement transmis à l'établissement. Dans les deux semaines qui suivent la réception du dossier, le jeune et sa famille sont invités à suivre le processus d'inscription : accueil du jeune et de sa famille, visite du site. L'accord explicite du jeune et de sa famille à l'inscription dans l'établissement est exigé.

Composition de la commission d'admission

- Monsieur le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale ou son représentant (DASEN)
- Monsieur le directeur diocésain ou son représentant (DDEC)
- Monsieur le président du conseil général ou son représentant (PCG)
- Madame la conseillère technique du service social
- Madame le médecin conseillère technique
- Madame l'IEN/IO ou son représentant
- Madame la responsable de la DIVEL
- Monsieur le chef d'établissement du collège de la nouvelle chance.

Les partenaires

Apprentis d'Auteuil

Fondation catholique reconnue d'utilité publique, acteur engagé de la prévention et de la protection de l'enfance, Apprentis d'Auteuil développe en France et à l'international des programmes d'accueil, d'éducation, de formation et d'insertion pour redonner aux jeunes et aux familles fragilisés ce qui leur manque le plus : la confiance.

Opérateur direct en France, Apprentis d'Auteuil accompagne 27 000 jeunes et familles dans plus de 200 établissements. Ces jeunes lui sont confiés par leur famille ou par l'Aide sociale à l'enfance. La fondation dispense 80 formations professionnelles dans 19 filières.

Dans le territoire Centre-Ouest, Apprentis d'Auteuil accompagne plus de 350 jeunes de 5 à 21 ans au sein de 14 établissements situés à Verneuil-sur-Indre et Loches (37), Changé (53), Le Mans et Saint-Pavace (72), ainsi que dans un établissement en partenariat à Chatillon-sur-Indre (36).

www.apprentis-auteuil.org

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Sarthe (DSDEN)

(paragraphe de présentation)

www.ia72.ac-nantes.fr

La Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique de la Sarthe (DDEC)

(paragraphe de présentation)

www.ec72.fr

Contacts presse :

Apprentis d'Auteuil Nord-Ouest

Nathalie Grison, responsable communication

Tel. 06 27 43 19 19

nathalie.grison@apprentis-auteuil.org

DSDEN 72

DDEC 72